Image not found or type unknown

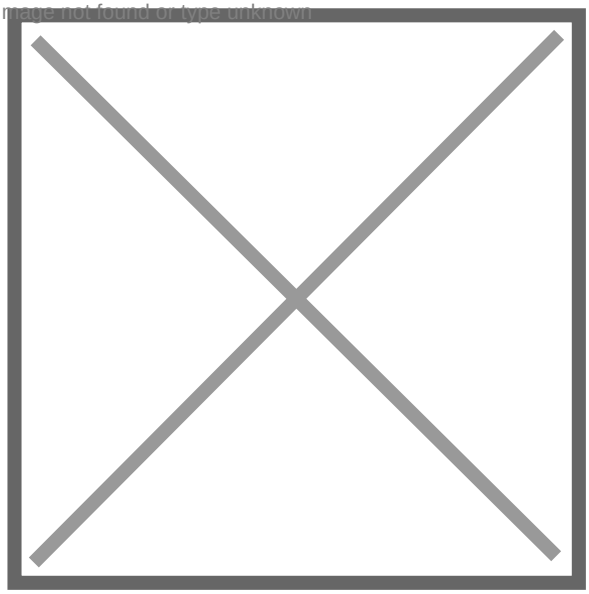

Mise en demeure par une société de recouvrement inconnue

Par **marie**, le **12/06/2008** à **12:27**

depuis environs 10 ans un virement permanent a été mis en place en accord avec la sncf pour solder une dette (suite à un jugement) mais le 18 avril 2006 la sncf a de son propre chef mis fin à ce virement permanent en rejetant mes virements plusieurs fois consécutives avec la mention "compte soldé". cependant aujourd'hui je me retrouve avec une mise en demeure d'une société que je ne connais pas et qui me demande de m'acquiter d'une certaine somme pour le compte de la sncf. j'ai contacté la direction juridique de la sncf (je n'ai pu obtenir que le standard) où on m'a dit qu'il n'y avait plus trace de mon dossier puisque mon compte avait été soldé et que je ne devais pas tenir compte des mise en demeure envoyé par la société (...) et que la banque m'ayant faite une attestation celle-ci fait foi. la société (...) souhaite me proposer après avoir reçu mes pièces justificatives, une solution pour régler cette dette pourtant déjà soldée par la sncf, veuillez me contacter au plus vite svp !!! (...) me menace de m'envoyer les huissiers, comment dois-je agir ?
cordialement

Par **superve**, le **25/07/2008** à **23:11**

votre problème est du à un simple problème de gestion de votre dossier.
Retrouvez une attestation de rejet de vos virements avec la mention compte soldé et envoyez le à la société de contentieux.
si cela ne suffit pas, envoyez une lettre recommandée à la SNCF, au service concerné afin qu'ils retirent le mandat qu'ils ont confié à la société en question.

Cdt

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés